PRATIQUES TECHNIQUES

INNOVANTES

Le magazine des techniciens de l'APABA











RENCONTRE MARCHÉ BIO, EGALIM 2 ET VIANDE BIOLOGIQUE: QUELS CHANGEMENTS POUR LA FILIÈRE BOVINE?

Les opérateurs de la filière bovine bio d'Occitanie se sont retrouvés le 7 avril dernier à Albi pour une matinée d'échanges consacrée aux problématiques de marchés, de contractualisation et pour présenter leur point de vue sur le contexte actuel de la filière. La nouveauté de la loi EGalim2, les questions de commercialisation des viandes bio et de répercussion des coûts de production de l'amont à l'aval ont animé les débats.

EGALIM 2, UN CADRE RÈGLEMENTAIRE POUR REDONNER LA MAIN AUX PRODUCTEURS

M. CAZOTTES, directeur adjoint de la DRAAF Occitanie, a rappelé les principes de la loi EGalim2, entrée en vigueur au 1er janvier 2022 pour la filière bovine. Cette dernière vise à encadrer les relations commerciales entre les différents opérateurs de la filière, avec pour objectif d'infléchir le rapport de force en faveur des producteurs, à travers plusieurs modalités:

- A l'amont, le cadre règlementaire impose l'établissement d'un contrat entre l'éleveur et son premier acheteur. Celui-ci est établis à l'initiative de l'éleveur qui choisit d'y faire figurer des indicateurs de formation du prix (coûts de production, prix de marché, qualité, origine, etc.), ainsi que des clauses de révision en cas d'évolution des indicateurs.
- A l'aval, la loi implique une sacralisation du coût des matières premières dans les négociations.

Afin d'accompagner les producteurs dans la mise en application de ces exigences, les représentants d'Interbev Occitanie ont présenté les modèles de contrats élaborés par l'interprofession bovine nationale, et disponibles sur leur site internet. Concernant les indicateurs pour la filière biologique, un travail a été mené au niveau national pour définir des prix de revient des animaux bio (consultables sur le site de l'Institut de l'Elevage), et la parution de cotations Gros Bovins bio est attendue dans le courant de l'année 2022.

Interbev Occitanie a également présenté l'exemple de la filière Label Rouge, pour laquelle des modalités de contractualisation ont déjà été mises en place. Cette dernière exige en effet l'établissement d'un contrat annuel entre producteur et acheteur, incluant un engagement sur des volumes et l'établissement d'indicateurs pour la fixation du prix.

EVOLUTION DES REVENUS DES ÉLEVEURS BIO ALLAITANTS : QUELS LEVIERS TECHNICO-ÉCONOMIQUES POUR GAGNER EN PERFORMANCE ?

Christèle PINEAU a présenté l'analyse réalisée par l'IDELE et INOSYS sur l'établissement de références économiques en élevage bovin biologique, basé sur les données de 169 exploitations situées dans le Massif Central et en Lozère.

L'étude démontre que sur la période de référence étudiée, les éleveurs bio dégagent un revenu légèrement supérieur aux éleveurs conventionnels, grâce notamment à la mise en place de systèmes d'élevage plus autonomes et donc une meilleure maîtrise de leurs charges de production. 3

3 LEVIERS

SE DÉGAGENT POUR AMÉLIORER LA RENTABILITÉ DE L'ATELIER D'ÉLEVAGE SUR LES EXPLOITATIONS :

- Rendre les charges plus efficaces : à travers la maîtrise des coûts et le développement de systèmes plus autonomes
- 2. Maîtriser la productivité du travail : productivité par animal d'abord et par unité de main d'œuvre
- 3. Améliorer le produit de l'atelier : en diversifiant sa production et en allant sur des produits à forte valeur ajoutée

Attention, concernant la vente directe l'étude confirme qu'elle peut être un levier intéressant à condition de bien maîtriser ses prix de vente en fonction de ses charges de transformation.

Je veux améliorer mon revenu : trois voies à explorer pour améliorer la rentabilité de mon atelier Rendre les Optimiser la Maîtriser les charges plus productivité efficaces animale Maîtriser productivité du Productivité Productivité des UMOs animale travail Améliorer Optimiser Création le produit les prix valeur ajoutée de l'atelier

CE QU'EN PENSENT LES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE

Une table ronde est venue clôturer la matinée, permettant de débattre du contexte de la filière bovine biologique avec différents opérateurs reconnus pour leur implication sur cette filière :

THIERRY SAINT-SAENS, directeur de la coopérative SICABA (Auvergne-Rhône-Alpes) comme intervenant extra-régional:

M. Saint-Saens précise que sa structure, qui commercialise 90% d'animaux sous signes de qualité dont une majorité de Bio, a déjà mis en place des réunions trimestrielles pour débattre de la formation des prix en fonction du contexte offredemande. Il pointe également plusieurs difficultés rencontrées dans l'application du cadre EGalim2. notamment liées à l'impossibilité de répercuter les hausses de prix demandées par l'amont sur des débouchés comme la restauration collective. Il évoque également les contraintes de respect de l'équilibre matière très présentes sur cette filière, ainsi que les variations rapides de prix sur les produits carnés, notamment liées à une demande très dépendante des conditions météo (demande plus axée sur des pièces à griller lorsqu'il fait beau, etc.).

RÉMI FENOUILLET, responsable du Secteur Sud-Ouest pour UNEBIO, entreprise de mise en marché des viandes biologiques de rayonnement national: Chez UNEBIO, qui fédère 2800 producteurs au niveau national, les éleveurs contractualisent sur une grille de prix validée par le réseau. Un budget a également été mis en place pour mutualiser les risques sur la filière, ce qui a permis de rémunérer des éleveurs au prix Bio alors que leurs animaux devaient être déclassés dans la filière conventionnelle.

CHARLOTTE VERNET, en charge du suivi des éleveurs Bio au service technique de la Coopérative CELIA basée en Aveyron :

La coopérative compte 145 éleveurs de bovins bio, dont 70 éleveurs qui livrent des volumes conséquents (les autres étant prioritairement tournés vers la vente directe), sur des races locales Aubrac et Salers. Une commission Bio a été mise en place au sein de la coop pour que les adhérents puissent échanger sur les problématiques marchés avec la filiale Languedoc Lozère Viandes. Un système de grille de prix basée sur le type racial, la conformation et l'engraissement, et actualisée tous les mois en fonction des coûts de production et du prix de marché a été mis en place. Cette grille s'inspire du modèle mis en place sur la Filière Label Rouge, avec un objectif de rémunération supérieure des éleveurs Bio.

JESSIE BONALDO, chargée de structuration filière amont et aval pour l'entreprise GERSBOEUF :

L'entreprise met en marché les animaux de 33 éleveurs de bovins, porcs et agneaux, situés essentiellement sur le département du Gers, et à 95% en Bio. Historiquement, l'élaboration d'une grille de prix était réalisée avec l'appui de la Chambre d'agriculture du Gers. Depuis 2021, la contractualisation a été mise en place au sein de la structure, sur un modèle de contrat triennal avec des engagements demandés sur des volumes, et une proposition de tunnel de prix qui évolue en fonction du contexte.

THOMAS RAMADE, gérant de la boucherie bio PIC BŒUF dans les Hautes Pyrénées :

M. Ramade alerte sur la faible acceptabilité d'une augmentation des tarifs de la viande bio par les consommateurs. La demande est aujourd'hui très orientée sur le steak haché, un vrai travail reste à mener sur la sensibilisation des consommateurs au vrai prix des produits en bio.

BENOIT HOURNON, gérant de deux magasins BIOCOOP sur la commune de Toulouse, et élu de la commission Produits Frais du réseau BIOCOOP national:

Les magasins BIOCOOP ont la volonté de promouvoir les démarches d'engagement équitable telles que la certification Bio Equitable en France, ces dernières impliquant une contractualisation qui rejoint les exigences d'EGalim2. Cependant, après des années de marché bio en recherche de production, M. Hournon avertit que la dynamique est aujourd'hui en train de s'inverser.



QUELS BESOINS DE LA FILIÈRE AUJOURD'HUI?

Les producteurs présents lors de cette rencontre ont souligné la difficulté qu'ils avaient de proposer des modèles de contrats à leur premier acheteur, notamment en l'absence de références technicoéconomiques précises pour leurs exploitations, et de visibilité sur les sorties de leurs animaux.

Il apparaît donc nécessaire d'aider le monde agricole à s'emparer des références technico-économiques existantes, de l'accompagner pour mieux planifier la production des élevages et pour aller vers des systèmes toujours plus autonomes.

Concernant les relations commerciales à l'aval de la filière, celles-ci sont aujourd'hui contraintes par une demande du marché bio stable voire en légère régression depuis 2021. Il est donc plus que jamais nécessaire de relancer la demande en rappelant les atouts de la production biologique auprès des consommateurs. La campagne de communication nationale portée par l'Agence Bio lancée au printemps 2022, « Ayons le Bio Réflexe », poursuit cet objectif.

Guillaume Alazard

Chargé de mission filières en élevage à l'APABA

Tous les supports de présentation de la journée sont disponibles en ligne sur le site d'Interbio Occitanie.



DOSSIER OVIN VIANDE: QUELS COÛTS DE PRODUCTION POUR LA FILLIÈRE AB EN 2021 ?

La filière française ovine viande doit aujourd'hui faire face à de nouveaux paramètres, entre forte baisse du nombre d'exploitation, concurrence extérieure et prix de l'agneau instable. La filière française a choisi d'opter pour la qualité du produit. Cependant, l'agneau coute de plus en plus cher à produire pour les éleveurs. Ces questions sont d'autant plus vraies sur les exploitations en AB qui font face aux contraintes techniques par rapport à des structures conventionnelles et qui font également face à des problèmes de débouchés.

Certaines mesures ont été prises pour accompagner les éleveurs à faire face à tous ces paramètres. Après l'échec de la loi EGALIM, nous nous raccrochons aujourd'hui à la loi EGALIM II qui met en avant la rémunération de l'éleveur. Cette dernière rentre en vigueur pour les éleveurs bovin viande à partir de juillet 2022 et en 2023 pour les éleveurs ovin viande. Les éleveurs vont donc devoir signer des

contrats pour une durée de trois ans avec leurs OP ou marchands individuels en spécifiant un coût de production qui permettra de mettre un prix rémunérateur en face et un volume à fournir à l'acheteur.

Avec 9100 brebis viandes AB, l'Aveyron est le 1er département ovin viande en Occitanie, en termes de cheptel mais aussi en nombre d'élevage. L'idée de ce dossier est de rendre accessible des références économiques issues de systèmes aveyronnais pour que nos éleveurs puissent préparer au mieux cette contractualisation.

L'APABA a donc réalisé une étude sur les « coûts de production en ovin viande AB » pour l'année 2021. L'étude a été menée sur une dizaine de fermes bios spécialisées en ovin viande qui commercialisent en circuit long avec parfois de petits volumes qui partent en circuits courts.



La ferme moyenne de l'étude en chiffre :

UMO (UTH)	1,3
SAU	63
SFP	44
SCOP	9
Parcours (hors SAU)	111
EMP	221
Race	BMC
Agneaux vendus	190
Prix/tête	153
Poids en kgc	17,3

LA MÉTHODE COUPROD (IDELE)

Tout d'abord, un coût de production est l'un des éléments permettant de mieux connaître son exploitation et de définir les voies d'amélioration du revenu car il est composé de plusieurs indicateurs importants dans une exploitation agricole. Le coût de production est donc un rapport entre :

Des coûts opérationnels liés à la production qui s'annulent si la production disparait, plus des coûts dits de structure qui existent même en cas d'arrêt de la production.

Et un diviseur correspondant à la production réalisée à partir des charges opérationnelles et de structure : le Kg de carcasse produit, les résultats seront donc exprimés en €/Kgc.

La quantité de Kgc d'agneau produite est déterminée grâce aux différents critères contenus dans la GTE (gestion technico-économique relevées par les OP) : le nombre d'agneaux vendus et le poids moyen de l'agneau vendu.

LA PARTIE COÛT DE PRODUCTION

Les charges de structures :

On distingue ici, toutes les charges présentes sur l'exploitation même si l'activité ou la production sur l'exploitation s'arrête, disparait. Voici les différents postes de contenu dans les charges de structures :

Les charges supplétives :

- La partie travail qui comprend la rémunération des éleveurs et les cotisations sociales.
- Le foncier et capital sont pris en compte par les

charges de structures qu'il entraîne c'est-à-dire le fermage et les impôts fonciers. Cela implique alors pour certains exploitants une charge plus ou moins imposante. Cette charge prend également en compte la rémunération à 1,5% des capitaux d'exploitations et les capitaux propres, mais aussi la partie frais financiers, ce sont les intérêts des emprunts longs et moyen terme qui sont pris en compte.

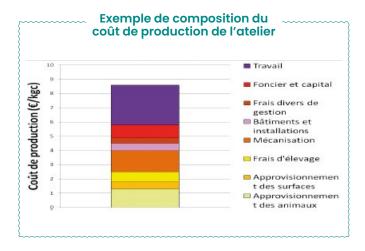
Les autres charges:

- La mécanisation qui comprend le carburant, les travaux effectués par les tiers (CUMA), ainsi que les entretiens du matériel et l'amortissement du matériel achetés. Cette charge peut fortement varier d'une exploitation à une autre en fonction de nombreux paramètres.
- Les bâtiments et installations sont aussi évalués dans les charges de structures en particulier les entretiens et les amortissements. En fait, seuls les bâtiments en cours d'amortissement sont comptabilisés, ce qui exclue les anciens bâtiments déjà amortis mais qui sont toujours utilisés. L'eau, le gaz et l'électricité font également partie de cette charge.
- Pour finir, nous avons les charges de frais de gestion qui comprennent la partie comptable et assurance de l'exploitation. Nous avons également tout ce qui est factures de téléphone et petites fournitures.

Les charges opérationnelles :

Dans ces charges, nous allons retrouver:

- La partie d'alimentation des animaux, cette partie comprend les concentrés, les minéraux et l'achat de fourrage et de litière mais également les céréales consommées venant de l'atelier céréale de l'exploitation.
- Tout ce qui concerne l'approvisionnement des surfaces, c'est-à-dire l'achat de semences, de produits phytosanitaires et d'engrais.
- Pour finir, nous avons tout ce qui est frais d'élevage, cela comprend les frais vétérinaires, les frais de reproduction, les contrôles de performances, etc... Tous ces postes entrainent des dépenses qui peuvent être plus ou moins élevées suivant la taille du troupeau et suivant la surface totale de l'exploitation.

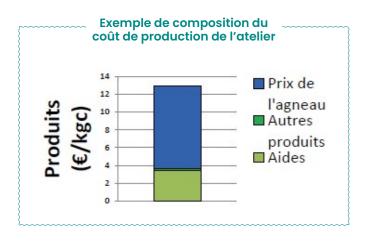


LA PARTIE « PRODUITS » DE LA PRODUCTION

Les différentes catégories de produits

La partie « produits » comprend trois catégories, soit :

- Le produit de l'atelier ovin viande : la vente d'agneaux lourds, légers, en carcasse, vivants, de reproducteurs.
- Les produits joints et autres produits, c'est-à-dire la laine ainsi que les réformes.
- Les subventions, soit les aides couplées à la production (aide ovine), et les aides découplées (ICHN, DPB,...)



LES INDICATEURS CLEFS

Les différentes catégories de produits

A travers la méthode COUTPROD, il existe différentes approches, soit l'approche comptable soit l'approche de trésorerie. Concernant l'interprétation des résultats, nous avons décidé de ne prendre en compte que l'approche comptable, puisque c'est cette approche qui correspondait le mieux à l'interprétation des résultats attendus par les professionnels. Cette approche comprend différents indicateurs clefs, ce sont :

 Le prix de revient qui correspond au prix de vente minimum du kgc d'agneau à atteindre pour arriver à l'équilibre entre le coût de production et le produit total de l'atelier, compte tenu des aides reçues. Nous avons ensuite la rémunération permise par le produit. C'est la rémunération que l'atelier dégage réellement pour l'éleveur. Elle est exprimée en €/kgc ou en SMIC/UMO. (Unité de Main d'œuvre)

PRIX DE REVIENT = coût de production – aides – produits joints de l'atelier

RÉMUNÉRATION PERMISE = produit total amortissements - charges courantes rémunération du capital et du foncier

LES CHIFFRES 2021

Le coût de production moyen de 2021 et sa composition

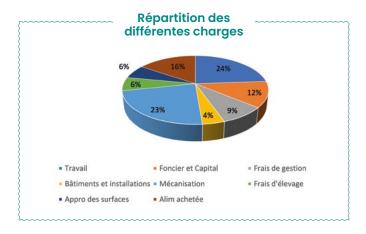
Précédemment, nous avons vu qu'un coût de production est composé de charges opérationnelles et de charges de structures. Pour l'année 2021, on peut observer que les charges de structure représentent presque 75 %, soit 19,53 €/kgc pour un coût de production total évalué en moyenne à 27,18 € sur les exploitations enquêtées, alors que les charges opérationnelles n'en représentent que 25 %, soit 7,73 €.

Ici, nous pouvons voir que la première charge qui ressort est la charge de travail, elle occupe 24% du coût de production, soit une moyenne de 6,50 €/Kgc. Cependant, il faut savoir qu'en moyenne, la main d'œuvre à rémunérer est de 1,25 UMO/exploitation. De plus, le logiciel COUTPROD prend en compte 2 smic/UMO, ce qui a tendance à surélever la partie charge de travail et donc qui explique l'importance du coût de la main d'œuvre à rémunérer. Ensuite nous avons les charges de mécanisations et les charges d'alimentations. Les charges de mécanisations sont également très importantes après les charges de travail puisqu'elles couvrent 23 % du coût de production, soit en moyenne 6,50 €/Kgc.

Ces chiffres ne sont pas étonnants contrairement à la place qu'occupent les charges d'alimentations. Avant de connaître les résultats, nous émettions des hypothèses sur une importance plus conséquente



de la partie alimentation, or elle est seulement de 16% du coût de production, soit un coût de 4,23 €/ Kgc, et elle est finalement proche des autres charges que sont les charges foncières ou encore les frais d'élevage qui sont respectivement à 12 et 6 % du coût de production.



Les autres charges que sont l'approvisionnement des surfaces, les frais divers de gestion et les charges de bâtiments et installations représentent une faible part dans le coût de production, puisqu'elles sont respectivement de 1,75 €/Kgc, 2,33 €/Kgc et de 1,14/Kgc pour un coût de production moyen évalué à 27,18 €/Kgc.

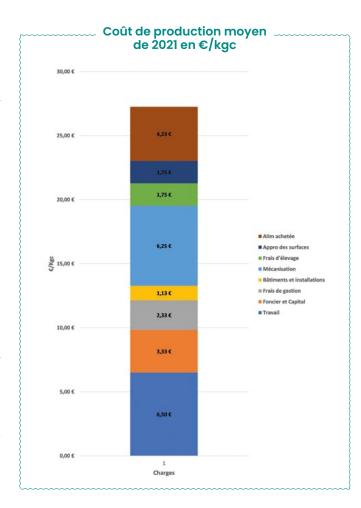
A noter une très grande hétérogénéité des coûts de production à travers l'étude avec un coût de production le plus bas de l'ordre de 22.80 €/kgc pour un coût de production le plus élevé de 31,20 €/kgc.

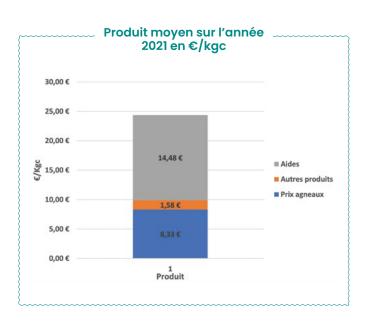
Et la partie produit?

Comme nous l'avons vu précédemment, la partie produit est composé de trois catégories, à savoir le prix de l'agneau, les autres produits (laine en général) et les aides. Concernant le prix de l'agneau, il est en moyenne de 8,33 €/kgc. Attention tout de même à ce prix moyen qui est supérieur au prix pratiqué en circuit long sur 2021, certaines fermes de l'étude font partir 5 à 20% de la production en circuit ce qui gonfle le prix moyen affiché.

Les autres produits sont plus anecdotiques, ils représentent 1,58 €/kgc dans la composition du produit. En revanche ce qui est loin d'être une surprise, c'est l'importance des aides, en moyenne de 14,48 €/kgc soit environ 2/3 du produit. Ce constat qui n'a pas été révolutionné par cette étude nous permet tout de même de nous poser des questions sur le sujet.

On retrouve une hétérogénéité importante sur le produit avec un produit minimum de 21,30 €/kgc et avec un produit maximum de 27,60 €/kgc. L'explication est ici assez simple, les fermes ayant les produits les plus bas ne font pas de vente directe par rapport à celles qui ont les produits les plus élevés et qui en font. Il faut tout de même rester vigilant, les fermes qui font de la vente directe ont certes des produits élevés mais c'est également sur ces fermes qui nous retrouvons les coûts de production les plus élevés dus au coût de la logistique : transport, abattage, découpe, temps de travail,...







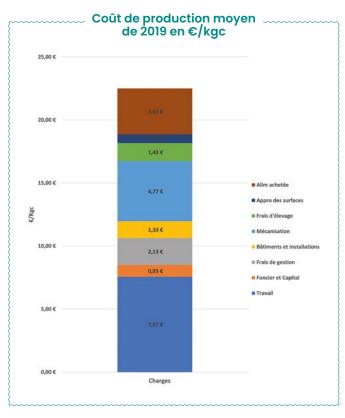
QUELS CHANGEMENTS DEPUIS 2019?

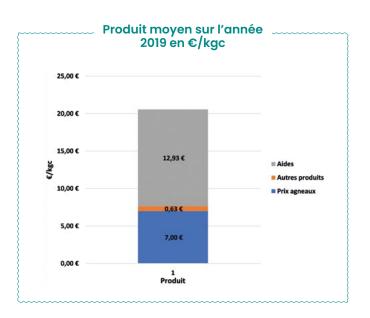
L'APABA travaille régulièrement sur l'élaboration de données technico-économiques et il se trouve qu'en 2020, soit l'année comptable de 2019, l'APABA avait réalisé un travail équivalent sur une dizaine de fermes. Certaines de ces fermes sont d'ailleurs présentent dans l'échantillon de 2021. Grâce à ce travail, nous pouvons avoir aujourd'hui un recul de deux ans sur ces coûts de production en ovin viande.

Le premier constat figure sur le coût de production moyen de 2019 qui est de 22,47 € soit une différence de 4,71 €/kgc. Cependant, le nombre de fermes qui composent les échantillons de 2019 et de 2021 n'est pas représentatif de la population de fermes AB en ovin viande. En revanche, nous avons une tendance qui nous montre qu'effectivement le coût de production semble augmenter entre 2019 et 2021.

Nous pouvons faire un deuxième constat sur la répartition des différentes charges. Nous avons une répartition et une proportion presque identique avec le travail en première position, la mécanisation en second et l'alimentation achetée en troisième place.

Le produit moyen sur l'année 2019 est 20,30 €/kgc, un produit qui est donc également inférieur à celui de 2021, soit 4,1 €/kgc: c'est presque le même écart que sur le coût de production. La principale différence significative se fait sur le prix de l'agneau, nous avons un prix moyen de 7 €/kgc en 2019 pour un prix de 8,33 €/kgc en 2021. Il y a également une autre différence de 1,55 €/kgc sur les aides, mais qui là n'est pas significative.





CONFRONTATION DES INDICATEURS CLEFS

	2019	2021	2021 hors fermes avec installation récente
Prix de revient	9,1 €/kgc	11,13 €/kgc	9,03€/kgc
Nombre de SMIC/UMO	1,33	0,8	1,1
Productivité en kgc/UMO	4521 kgc	3429 kgc	3716 kgc

Commençons par le prix de revient (prix auquel l'agneau devrait être payé pour que l'atelier OV puisse couvrir les charges sans aides) sur lequel nous avons un écart important de 2€/kgc entre 2019 et 2021. Mais si on confronte uniquement les fermes en rythme de croisière sur 2019 et 2021 (hors installation récente), nous obtenons le même prix de revient de 9,1€/kgc.

Même constat pour la rémunération permise où le nombre de SMIC/UMO est presque équivalent avec 1,33 SMIC/UMO en 2019 et 1,1 SMIC/UMO en 2021.

Chose plus surprenante et intéressante concernant la productivité en kgc/UMO (plus le nombre de kgc est élevé plus les charges sont diluées et plus le coût de production est bas), nous avons 805 kgc/UMO de moins en 2021 par rapport à 2019 avec pourtant un prix de revient équivalent entre les deux années. Ce qui signifie que si la productivité en kgc/UMO de 2021 avait été la même que sur 2019, nous aurions eu un coût de production moyen bien plus bas puisque les charges auraient été plus « diluées » avec en face un prix de l'agneau qui serait resté à 8,33 €/kgc et donc le prix de revient aurait été plus bas que celui de 2019.

Le nombre de kgc/UMO s'explique uniquement par les résultats de reproduction : prolificité, productivité numérique, mortalité et également par les pratiques de l'éleveur sur la gestion du sanitaire,...2021 a donc été moins bon sur cet aspect-là.

Perspectives d'avenir

Cette étude nous permet d'avoir des références locales ainsi que les tendances de ces dernières années. L'importance des résultats zootechniques sont également mis en avant, la productivité numérique influe directement le coût de production.

Pour revenir à la contractualisation, il est important de retenir deux indicateurs : le coût de production évidemment mais également le prix de revient. Concernant l'avenir de la mise en place de cette loi, il est difficile de se prononcer puisque les éleveurs bovin viande auraient déjà dû contractualiser depuis le début d'année et qu'aujourd'hui aucun contrat n'a été établi entre les éleveurs et les OP/Marchands individuels.

Pour faire suite à ce travail sur les coûts de production, il serait intéressant de faire une étude équivalente sur la campagne 2022 afin de chiffrer l'impact de la hausse des matières premières sur les différents ateliers. Il serait également intéressant d'élargir notre base de données, alors si vous êtes intéressés pour avoir votre propre coût de production avec le suivi individuel derrière, n'hésitez pas à contacter le pôle élevage de l'APABA au 06.65.22.06.15!



Technicien élevage à l'APABA



RETOUR SUR LES RENCONTRES ORGANISÉES PAR L'APABA: RÉGLEMENTATION AB 2022, QUEL IMPACT EN ÉLEVAGE?

Suite au nouveau cahier des charges AB applicable au 1er Janvier 2022, l'APABA a organisé 5 rencontres sur le début d'année 2022 avec l'intervention d'Ecocert (1 rencontre pour chaque filière de ruminants). L'idée était de sensibiliser les éleveurs à cette nouvelle réglementation, mais également de compléter le Guide de lecture de l'INAO qui pouvait laisser place à différentes interprétations d'un opérateur à un autre.

Les différents échanges entre auditeurs et éleveurs ont permis de mettre en avant certains points de cette nouvelle réglementation pour lesquels les éleveurs ont et auront du mal à appliquer. Après les différentes rencontres, il semblerait que les éleveurs bovin viande et ovin viande soient plus impactés que les éleveurs laitiers par les nouvelles mesures, avec notamment la mise en place d'aires extérieures

pour les animaux en engraissement et l'interdiction de dépasser les 50 individus en étables entravées. La base de données pour l'achat de reproducteurs est un élément qui est revenu régulièrement dans les discussions et qui concerne cette fois-ci toutes les filières.

Concernant les éleveurs laitiers et plus particulièrement les éleveurs caprin, l'interdiction d'utilisation de lait en poudre conventionnel pose problème puisqu'il y a très peu de références de lait en poudre bio (100% lait) sur le marché qui sont en plus à des prix très élevés.

En revanche, certaines mesures semblent être plus simples à atteindre. On pense notamment au renforcement de l'autonomie alimentaire qui comprend en plus l'alimentation qui provient de l'échelle régionale.

L'APPLICATION DU NOUVEAU CAHIER DES CHARGES SUR LES FERMES QUI ONT REÇU LES RENCONTRES :

Témoignages de deux éleveurs

Ludovic PRADINES Éleveur et sélectionneur de Limousines à Lunac

« Notre premier contrôle depuis l'application du nouveau cahier des charges s'est bien passé. Au niveau du bâtiment et des aires extérieures, tout est OK puisque nous utilisons maintenant un ancien bâtiment qui permet l'entrée/sortie des animaux librement sur une parcelle. Ce qui pourrait nous poser problème en tant que sélectionneur, c'est effectivement la base de données. J'ai vu un premier jet et l'outil n'est pas clair, tout est en anglais, d'un point de vue sanitaire ça à l'air conforme mais il n'y a rien sur la génétique. Pour le moment, nous réalisons la vente de reproducteurs sur le circuit conventionnel. »



Romain BOUTRY Éleveur ovin viande à Ste Eulalie de Cernon

« Pour ma part, je ne suis pas concerné par les aires extérieures puisque les agneaux vont au pâturage de mi-avril à mi-août avec un sevrage en juin. Le principal problème que je rencontre chaque année concerne les demandes de dérogations pour l'achat de foin conventionnel quand il n'y a plus de foin AB sur le marché. Le nouveau système de demande sur le site internent de l'INAO est très facile mais j'ai des problèmes pour prévoir la disponibilité du foin bio et du coup la quantité que je dois demander dans la dérogation pour le foin conventionnel. Je vais également être confronter à la base de données, pour le moment je continue d'acheter mes béliers à mon fournisseur habituel. »



LE PÔLE ÉLEVAGE EN ACTION

DES JOURNÉES TECHNIQUES



Groupe technique sur les solutions agronomiques adaptées à la sécheresse



Journées Obsalim en partenariat avec le lycée agricole de La Cazotte



Groupe technique apicole



Journée technique sur la santé des volailles

UN SUIVI INDIVIDUEL



Depuis 3 ans, le pôle élevage de l'APABA vous propose des suivis Obsalim® avec : le résultat du diagnostic et les impacts sur la production, une correction des rations et un travail sur le bilan fourrager.



Informations aux producteurs : Réponse aux questions de porteurs de projet et agriculteurs installés sur le cahier des charges de l'agriculture biologique, les aides spécifiques et les questions techniques.

DES ÉTUDES/EXPÉRIMENTATIONS EN COURS SUR LE TERRITOIRE AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES TECHNIQUES













DES SERVICES

- Un service de petites annonces dans la Newsletter
- Commandes groupées de semences
- Et encore plus à découvrir...

Vous souhaitez rejoindre un **groupe technique**? Vous avez des besoins de **formations/suivis**? N'hésitez pas à contacter le **pôle élevage** de l'**APABA** au **06.65.22.06.15** ou à **elevage@aveyron-bio.fr**



Association reconnue d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel depuis le 12 décembre 2011

Agrément entreprise solidaire depuis le 10 juillet 2013

Association loi 1901 Préfecture de Rodez J.O du 23 mai 1990

Siret 438 568 818 00027 Code APE: 8559B Formation 73120042412

Membre de la **FNAB** du **Réseau CIVAM** et du **Pôle Bio Massif Central**

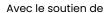


-Prénom* ∶				• • • •
été*				
sse postale*				
sse de la ferme*	•••••			
	Ma	il*		
Web				
aux sociaux				
e d'engagement en AB*	: Orga	nisme certif	ficateur* SAU*	
		mome Cer UI	JAU :	
mmercialise / souhaite con	nmercialiser mes p	oroduits en I	rostauration collective :	
Situation de votre ferme Ferme individuelle	Cotisation 90€	Montant	Règlement 	1
	Cotisation		Règlement : Par chèque à l'ordre de l'APABA	
Ferme individuelle	Cotisation 90€ 90€ + 30€		Règlement 	
Ferme individuelle Ferme en société	Cotisation 90€ 90€ + 30€ par associé*		Règlement	
Ferme individuelle Ferme en société En phase d'installation	Cotisation 90€ 90€ + 30€ par associé* 30€		Règlement :: Par chèque à l'ordre de l'APABA :: Par virement (Préciser votre no dans l'objet du virement)	m
Ferme individuelle Ferme en société En phase d'installation Cotisation solidarité	Cotisation 90€ 90€ + 30€ par associé* 30€		Règlement :	m
Ferme individuelle Ferme en société En phase d'installation Cotisation solidarité Ferme hors Aveyron Cotisation de soutien	Cotisation 90€ 90€ + 30€ par associé* 30€ 30€ Libre TOTAL NET	Montant	Règlement :	m
Ferme individuelle Ferme en société En phase d'installation Cotisation solidarité Ferme hors Aveyron Cotisation de soutien erci de reporter le montant corresponde: exemples : EARL = 90€ GAEC à 2 associ	Cotisation 90€ 90€ + 30€ par associé* 30€ 30€ Libre TOTAL NET ant à la situation de votre ciés = 120€ GAEC à 3 associes es newsletters de l'	Montant ferme. ciés = 150€ 'APABA (Elev	Règlement Règlement Par chèque à l'ordre de l'APABA Par virement (Préciser votre no dans l'objet du virement) BIC CEPAFRPP313 BAN FR76 1313 5000 8008 0061 9610 de l'APABA rage / Maraîchage / Cultures pérennes / Fayer la/les mention trage impôts à hauteur de 66%.)	OM 4442
Ferme individuelle Ferme en société En phase d'installation Cotisation solidarité Ferme hors Aveyron Cotisation de soutien erci de reporter le montant corresponde: : exemples : EARL = 90€ GAEC à 2 assoc	Cotisation 90€ 90€ + 30€ par associé* 30€ 30€ Libre TOTAL NET ant à la situation de votre ciés = 120€ GAEC à 3 associes es newsletters de l'	Montant ferme. ciés = 150€ 'APABA (Elev	Règlement Règlement Par chèque à l'ordre de l'APABA Par virement (Préciser votre no dans l'objet du virement) BIC CEPAFRPP313 IBAN FR76 1313 5000 8008 0061 9610 d	OM 4442

Pensez à conserver une copie de ce bulletin d'adhésion comme preuve comptable.

Les informations recueillies dans ce bulletin feront l'objet d'un traitement informatique, seront utilisées à des fins statistiques et de promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron par l'APABA. Elles ne seront pas envoyées à des sociétés tierces. En remplissant ce bulletin, vous donnez votre accord pour le traitement et l'utilisation de vos données dans ces conditions. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations en nous contactant.













PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

APABA

Carrefour de l'Agriculture 12026 RODEZ Cedex 9 05 65 68 11 52

contact@aveyron-bio.fr www.aveyron-bio.fr